

INFORMATIONS MUNICIPALES

N° 03/2019



Les personnes souhaitant avoir les informations municipales sous format PDF sont priées de s'inscrire auprès de la Mairie et de nous faire parvenir leur adresse mail.

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Le secrétariat de la Mairie est ouvert :

Les mardis de 14h à 18h, mercredis de 9h à 12h et vendredis de 16h à 19h

Téléphone : 03.88.80.77.45 Fax : 03.88.80.74.38

Mail : mairie.lampertsloch@wanadoo.fr

En cas d'urgence, on est prié de s'adresser directement au Maire ou à l'un des trois adjoints.

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS EN MAIRIE

Permanences du Maire, M. THALMANN Alfred (tél portable : 06.32.65.18.62) :

Les mardis de 17h à 18h et les 1^{ers} et 5^{èmes} vendredis du mois de 18h à 19h et sur rendez-vous

Permanences des Adjointes, M. FUCHS Thierry, M. WALTER Dany et M. STEPHAN Daniel :

Les 2^{èmes}, 3^{èmes} et 4^{èmes} vendredis du mois de 18h à 19h

Le site internet de la Commune est accessible à l'adresse suivante : <https://www.lampertsloch.fr/>

1. MARCHE MENSUEL DU TERROIR A LAMPERTSLOCH



Le marché du terroir a lieu tous les deuxième samedi du mois.

Divers produits : boulangerie, pain paysan, miel, vins, huile de noix, confitures artisanales etc...

(A partir de 11h30 possibilité de se restaurer sur place ou à emporter : saucisses et grillades...).

Samedi 13 avril 2019 (dès 8h et toute la matinée) marché du terroir

Place du Tilleul à LAMPERTSLOCH

Avis aux exposants : Toute personne intéressée pour exposer un stand est priée de s'adresser directement au maire en le contactant au 06.32.65.18.62.

L'association « des couleurs de la vie » tient un stand « le stand des tout-petits-riens ».

C'est une petite station anti-gaspillage sur laquelle vous pourrez déposer des choses et d'autres en bon état dont vous n'avez plus besoin et emporter d'autres choses dont vous avez l'utilité.

2. ETAT CIVIL DU MOIS DE MARS 2019

DECES

GRIEBEL Frédéric, décédé le 03/03/2019, 80 ans.

ANNIVERSAIRES

FREY veuve MATHIEU Jacqueline, née le 01/03/1936, 83 ans.

BIEHLER épouse LINCKER Odile, née le 08/03/1937, 82 ans.

LINCKER Bernard, né le 15/03/1934, 85 ans.

JOESSEL épouse LOEHR Odette, née le 15/03/1939, 80 ans.

DE SAINT POL Bernard, né le 17/03/1934, 85 ans.

HEBTING veuve SCHULER Erna, née le 20/03/1926, 93 ans.

GRUNEWALD veuve MAURER Rose-Marie, née le 21/03/1936, 83 ans.

STIEG Georges, né le 27/03/1929, 90 ans.

WEY veuve HEBTING Marie-Anne, née le 28/03/1933, 86 ans.



GRANDS ANNIVERSAIRES DE MARIAGE

FINCK Alain et Arlette, noces d'orchidée (55 ans) le 21 mars



JOESSEL épouse LOEHR Odette,
née le 15/03/1939, 80 ans.



LINCKER Bernard,
né le 15/03/1934, 85 ans.



DE SAINT POL Bernard,
né le 17/03/1934, 85 ans.



STIEG Georges,
né le 27/03/1929, 90 ans.

3. PHOTOS INSOLITES

Si vous disposez de photos insolites prises à LAMPERTSLOCH, n'hésitez pas à les envoyer à l'adresse suivante : mairie.lampertsloch@wanadoo.fr

Photos de M. STEPHAN Daniel « Pâte à pain dans le fossé rue des Vignes, vers l'ancien site Total »



4. INSCRIPTION SCOLAIRE ANNEE 2019-2020

L'admission pour les écoles du RPI LAMPERTSLOCH / LOBSANN pour l'année scolaire 2019-2020 s'effectuera le mardi 02 avril 2019 à l'école primaire de LOBSANN (32 rue Principale) de 8h45 à 11h45.

Cette admission concerne les enfants nés en 2016 (maternelle), ainsi que pour tous les nouveaux arrivants dans le RPI.

En cas de problème ou d'impossibilité de se présenter ce jour-là, vous pouvez joindre la directrice de l'école de LOBSANN, Mme DOLLINGER au 03.88.09.29.76 pendant le temps scolaire.

Nous vous rappelons qu'il faut passer en Mairie avant l'admission pour retirer impérativement le certificat d'inscription et se rendre aux panneaux d'affichage des écoles pour connaître les formalités nécessaires.



5. VIE SCOLAIRE : FABRICATION ET VENTE DE TARTES FLAMBEES



Une vente de tartes flambées (confectionnées sur place) aura lieu le :

Samedi 27 avril 2019 de 17h à 20h
Sous le préau de l'école de LAMPERTSLOCH

Vente sur place ou livraison à domicile sur LAMPERTSLOCH et LOBSANN uniquement, de 17h à 20h.

Le bénéfice ira à la coopérative scolaire de Lampertsloch.
Merci de les soutenir.

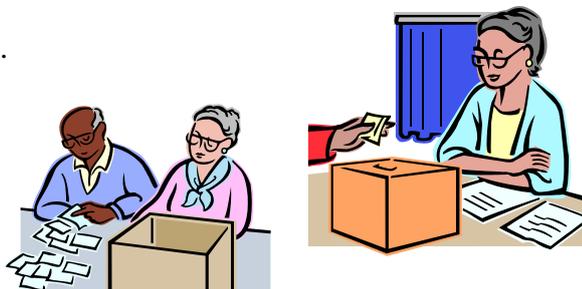
6. AVIS AUX VOLONTAIRES POUR SIEGER LORS DES ELECTIONS

Conditions : être inscrit sur la liste électorale de LAMPERTSLOCH.

- **Dimanche 26 mai 2019 (pour les élections européennes)**
pour une permanence de deux heures, (comprise entre 8h et 18h).

Merci de vous inscrire à la Mairie.

Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.



7. LOGEMENT DISPONIBLE A LAMPERTSLOCH A COMPTER DU 1^{er} JUIN 2019

La Commune vous informe qu'un logement (appartenant à la commune) sera disponible à compter du 1^{er} juin 2019 au plus tard.

Il s'agit du logement situé en face de la mairie, dans le bâtiment de l'ancienne école primaire, sise au 02 rue de l'Ecole à LAMPERTSLOCH.

Il est composé de quatre pièces pour une surface de 104.26 m²

C'est un logement conventionné avec un loyer mensuel de 487.80 € + 80 € pour les charges.

L'attribution dudit logement est soumise à un plafond mensuel de revenus.

Toute personne intéressée est donc priée d'adresser directement sa candidature (accompagnée de ses coordonnées et d'une copie de son avis d'imposition) à la mairie, dans les meilleurs délais.

8. FLEURISSEMENT DU VILLAGE – CAMPAGNE 2019

Lancement de la campagne du fleurissement 2019 par la Commune.

Cela concerne tous les propriétaires et locataires d'immeubles qui ont à cœur de fleurir les façades, jardins et autres installations donnant sur la rue.

La Commune participera financièrement à l'achat de fleurs et prendra donc en charge 1 € par fleur achetée, limité à 30 pièces par foyer (soit 30 € au total).



Ces fleurs devront obligatoirement être commandées sur le coupon-réponse ci-joint qui est à remettre impérativement à la Mairie, avant le 27 avril 2019.

La Commune ne subventionnera plus les fleurs directement commandées auprès des Ets WALTHER, sans passer par la Mairie.

Merci à tous les participants qui font un effort pour le fleurissement et l'embellissement de notre village.



FLEURISSEMENT 2019 – LAMPERTSLOCH

Coupon réponse à remettre à la Mairie de Lampertsloch avant le 27 avril 2019

Je soussigné

Demeurant à LAMPERTSLOCH au

Commande fleurs (Horticulture WALTHER à Preuschkorf)

J'ai pris bonne note que la commune prend en charge 1 € par fleur achetée, avec un remboursement maximum de 30 pièces par foyer (30 €).



Signature :

**La Municipalité vous souhaite de
Joyeuses Fêtes de Pâques**

